



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché Lapie - Photothèque Française

Hippodrome de Saint-Cloud - Vue partielle

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15
14, av. Mal-de-Lattre-de-Tassigny - BOULOGNE - MOL. 20-56

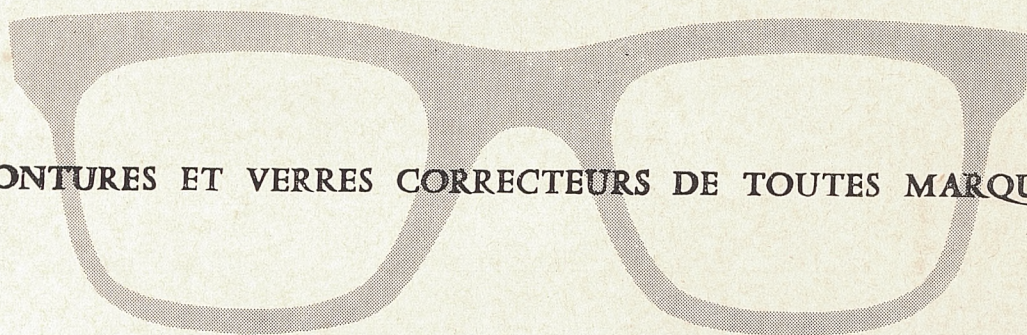
R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE



MONTURES ET VERRES CORRECTEURS DE TOUTES MARQUES

J. MIGNARD

Pharmacien · Opticien

11 BIS, RUE ROYALE · SAINT-CLOUD

MOL. 42-11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

Teinturerie RAMOS

26, rue du Val-d'Or - SURESNES - LON. 29-78
48, rue Dr-M.-Bombiger - SURESNES - LON. 46-88
« Résidence Beausoleil » - SAINT-CLOUD - VAL. 67-35

P. Mercieux, horticulteur

Création et entretien de jardins

PLANTES A MASSIFS

Gros et détail

12, rue Edeline - SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 43-30

LA MAISON DU BOUTON ET DU PARAPLUIE

Boutons haute couture

Fermetures "Eclair"

Parapluies hommes, dames, enfants

64, avenue Jean-Jaurès

SURESNES

de 9 h. à 12 h. 30 - de 15 h. 30 à 19 h. 10
et le dimanche matin

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Le nouveau Canton de Saint-Cloud !

Tous les lecteurs de ce Bulletin Municipal savent que le nouveau découpage de notre Département a promu notre Ville à l'honneur de devenir chef-lieu d'un nouveau canton: le CANTON DE SAINT-CLOUD.

(Décret du 28-1-1964 - J.O. N° 25 du 30-1-1964).

Nous voulons nous réjouir ici de cette création.

L'ancien canton de Sèvres, devenu pléthorique, avait de plus l'inconvénient grave que plusieurs des communes le composant étaient privées de moyens de communications directs avec le chef-lieu: d'où d'innombrables difficultés pour toutes les démarches administratives que les habitants étaient amenés à effectuer.

Le nouveau canton de Saint-Cloud ramène à des proportions plus normales cette circonscription: environ 50.000 habitants. De plus, les trois communes le composant: GARCHES, SAINT-CLOUD, VAUCRESSON, situées sur un même axe routier et la même ligne de chemin de fer, forment un tout géographique harmonieux,

ayant des intérêts, des besoins communs et aussi des difficultés de même nature.

Un regret pourtant: la commune de MARNES-LA-COQUETTE semble avoir été laissée de côté dans ce découpage, alors qu'historiquement, elle faisait partie de la « Seigneurie de Saint-Cloud »; que, géographiquement, une bonne partie de son territoire est plus proche de VAUCRESSON que de son propre Centre: Cf. les habitants du Parc de la Marche qui sont à proximité immédiate de Vaucresson! ce qui explique les rapports des deux communes. Quant aux communications, celles pour se rendre de MARNES à SEVRES sont rares.

Cette réserve faite, il semble pourtant que le découpage actuel, en attendant des remaniements plus profonds qui ne seront peut-être pas aussi heureux, soit de nature à donner satisfaction, à permettre des réalisations, à constituer une entité humaine valable et active: joyeuse bienvenue, longue et féconde existence au canton de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson!

UN COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A SAINT-CLOUD

A la rentrée de septembre 1964, l'Administration académique, en accord avec la Municipalité, envisage l'ouverture d'un Collège d'Enseignement Secondaire de jeunes filles, dans les locaux de la rue Gounod.

Ce type d'établissement est créé dans le cadre de la réforme de l'enseignement pour assurer la prolongation jusqu'à 16 ans de la scolarité obligatoire. Il a été conçu

pour permettre, pendant toute la durée du premier cycle d'études secondaires, « la souplesse et l'efficacité de l'orientation au sein même de l'établissement ». Les enseignements de 1^{er} cycle devant être dégagés de toute spécialisation prématurée, il a été possible de réduire le nombre des sections, et c'est ainsi que le Collège d'Enseignement Secondaire (C.E.S.) répond à la structure suivante:

I. —

		3 ^e terminale	
3 ^e classique	3 ^e moderne long	3 ^e moderne court	2 ^e année du cycle terminal (Pratique)
4 ^e classique	4 ^e moderne long	4 ^e moderne court	1 ^{re} année du cycle terminal (Pratique)
5 ^e classique	5 ^e moderne long	5 ^e moderne court	2 ^e année de transition (5 ^e Pratique)
6 ^e classique	6 ^e moderne long	6 ^e moderne court	1 ^{re} année de transition (6 ^e Pratique)

Dans notre esprit, il importe d'obtenir que les enfants qui, à l'âge de 11 ans, ne sont pas au niveau normal du cours moyen 2^e année, puissent accéder, si le développement ultérieur de leurs aptitudes le justifie, à l'une quelconque des options qui leur permettront de poursuivre des études longues dans les classes de second cycle des lycées. Il est donc entendu que les classes de transition ne doivent pas être nécessairement le « vestibule » des classes du cycle terminal (4^e et 3^e pratiques). Dans le même ordre d'idées, les passages qui existent déjà entre les trois autres sections devront être débarrassés de tous les portillons à sens unique dont on les a pourvus jusqu'ici pour des raisons très souvent étrangères à la pédagogie.

La structure à la rentrée prochaine se présentera donc comme suit :

II. —

		3 ^e moderne court	
	4 ^e moderne long	4 ^e moderne court	
		5 ^e moderne court	
6 ^e classique	6 ^e moderne long	6 ^e moderne court	1 ^{re} année de transition (6 ^e Pratique)

Il va sans dire que les sections d'enseignement commercial fonctionnant actuellement au C.E.G. seront conservées provisoirement en attendant la mise en service de l'établissement technique en projet.

Des professeurs spécialisés seront nommés pour enseigner certaines disciplines (Français-Latin, Langues vivan-

Ainsi précisée, la formule du collège d'enseignement secondaire peut répondre aux exigences d'une véritable démocratisation de l'enseignement, si les maîtres qui auront reçu mission d'en assurer le fonctionnement savent l'utiliser dans ce sens.

C'est avec cette unique préoccupation et dans cet unique but que nous nous proposons de modifier progressivement la structure de l'actuel C.E.G. de jeunes filles.

A la rentrée prochaine, les quatre options types du C.E.S. seront ouvertes au niveau des classes de 6^e par la création des sections classique, moderne long et transition. Une classe de 4^e moderne long sera ouverte également à l'usage des élèves sortant de 5^e qui souhaiteraient aborder l'étude d'une deuxième langue vivante. Les deux langues vivantes enseignées seront l'Anglais et l'Espagnol.

tes, Mathématiques) concurremment avec le personnel enseignant dans les classes du C.E.G.

Au cours des années à venir, les cases vides du tableau II seront progressivement comblées, pour aboutir, à la rentrée 1967, à la structure du tableau I.

F. DROUILLON, *Inspecteur d'Académie*

LE BUDGET 1964

EXTRAIT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 1964

Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1964 permet, au maximum prévisible, le financement de toutes les dépenses de fonctionnement des divers services municipaux; il prévoit, en outre, la réalisation rapide de signalisations lumineuses urgentes faisant l'objet d'un crédit spécial à la section extraordinaire.

Selon la politique constamment pratiquée, les disponibilités éventuelles du budget supplémentaire seront affectées à des travaux neufs, étant bien entendu que les plus importants nécessitent le recours à l'emprunt.

Sur ces disponibilités, nous proposons de réserver, en première urgence, un crédit de 350.000 F pour travaux de voirie, c'est-à-dire égal à celui figurant au projet de budget qui est soumis à votre approbation. En effet, en dépit de l'effort constant de ces dernières années, la réfection des voies communales entraîne le vote de crédits importants, toutes les zones de la Ville étant désormais urbanisées.

Eléments comparatifs

Années	Valeur du centime	Nombre de centimes	Budget global	Section ordinaire	Montant de la dette
1963	104,90	19.402	5.630.618,80	5.100.185,60	5.813.049,40
1964	105,85	20.573	5.937.769,10	5.760.769,10	6.550.186,55
Augmentation relative	0,90	6,03	5,4	12,9	12,8

Répercussion de l'augmentation proposée sur le centime - le franc

	1963	1964
Foncier bâti	4,71	4,88
Foncier non bâti	0,149	0,154
Contribution mobilière	23,20	24,—
Contribution des Patentes	1,98	2,05

Conséquence fiscale (Contribution mobilière)

Logement de 3 pièces - salle de bains - immeuble de standing moyen, surface de 60 m², ménage avec 1 enfant.

Base: 12,00 — 3,60 (abattement) = 8,40.

1963: 8,40 × 23,20 = 194,88.

1964: 8,40 × 24,— = 201,60.

soit une augmentation de 3,80 %.

N.B. — *Il ne s'agit que de la colonne « Impôts communaux » de l'avertissement, les contributions départementales ou en faveur du district étant exclues de ce calcul.*

Valeur et nombre de centimes dans quelques localités 1963

Communes	Population	Valeur du centime	Nombre de centimes
VERSAILLES ..	95.149	248,43	15.969
RUEIL	56.024	134,40	26.925
SEVRES	20.292	48,65	27.496
MEUDON	35.824	110,—	33.417
ST-GERMAIN ..	37.391	85,92	31.662
LE VESINET ...	18.493	52,83	32.221
CHATOU	21.678	58,45	24.813
POISSY	28.616	175,50	33.724
MAISONS- LAFFITTE ...	19.385	50,47	45.723
BEZONS	22.258	75,16	43.788
SAINT-CLOUD .	26.746	104,90	19.452

Chapitre

	Recettes
I. — Produit des centimes	2.177.652,05
II. — Taxes et autres impositions perçues en vertu de rôles ..	706.100,00
III. — Taxes et impositions perçues en vertu de titres de recettes	1.843.000,00
IV. — Taxes, droits et rémunérations pour services rendus	365.200,00
V. — Produits des services à caractère industriel et commercial exploités en régie....	13.000,00
VI. — Produit des concessions des services publics	119.000,00

Evaluations portées au budget de 1963

.....	2.035.218,37
.....	541.100,00
.....	1.631.000,00
.....	317.600,00
.....	13.000,00
.....	104.000,00

VII.	— Revenus ordinaires du patrimoine	97.206,30	83.806,30
VIII.	— Répartitions faites par l'Etat Aide financière des autres collectivités	403.010,75	340.660,93
IX.	— Recettes ordinaires diverses..	36.300,00	33.500,00
X.	— Produits antérieurs	300,00	300,00
TOTAL DE LA SECTION ORDINAIRE		5.760.769,10	5.100.185,60
XII.	— Produits des emprunts à réaliser	Néant	320.000,00
XVI.	— Recettes extraordinaires diverses	77.366,90	102.230,10
XVIII.	— Prélèvement sur recettes ordinaires	99.633,10	108.203,10
TOTAL DE LA SECTION EXTRAORDINAIRE		177.000,00	530.433,20
TOTAL DE LA SECTION ORDINAIRE		5.760.769,10	5.100.185,60
TOTAL DES RECETTES		5.937.769,10	5.630.618,80

Chapitre	Dépenses		
I.	— Administration générale Personnel	738.300,00	642.300,00
II.	— Administration générale Matériel	93.800,00	81.600,00
IV.	— Police - Personnel	12.035,70	12.035,70
VI.	— Sécurité - Personnel	16.700,00	14.200,00
VII.	— Sécurité - Matériel	42.300,00	41.300,00
VIII.	— Salubrité et Santé Personnel	13.450,00	12.250,00
IX.	— Salubrité et Santé Matériel	62.620,00	55.620,00
XIII.	— Voirie - Personnel	548.000,00	489.000,00
XIV.	— Voirie - Matériel	779.264,00	652.264,00
XVII.	— Services à caractère industriel et commercial	476.000,00	405.200,00
XVIII.	— Propriétés communales Personnel	151.000,00	144.500,00
XIX.	— Propriétés communales Matériel	277.200,00	255.350,00
XX.	— Enseignement - Personnel.	265.000,00	241.800,00
XXI.	— Enseignement - Matériel..	400.150,00	367.400,00
XXII.	— Education physique et sports - Personnel...	64.160,00	58.460,00
XXIII.	— Education physique et sports - Matériel	32.500,00	29.600,00
XXIV.	— Travail et chômage	4.000,00	2.500,00
XXV.	— Aide sociale - Prévoyance et famille - Personnel..	116.000,00	126.600,00
XXVI.	— Aide sociale - Prévoyance et famille - Matériel...	404.360,00	334.210,00
XXVII.	— Aide sociale - Prévoyance et famille - Contingents	180.000,00	172.356,03
XXVIII.	— Subventions	135.480,00	99.840,00
XXIX.	— Bibliothèque - Beaux-arts et cérémonies	110.550,00	107.650,00
XXX.	— Dépenses ordinaires diverses	35.156,30	30.958,76
XXXI.	— Dépenses imprévues	2.475,00	2.410,00
XXXII.	— Service des annuités d'emprunts et d'engage- ments à long terme ...	698.635,00	610.578,01

XXXIII. — Charges antérieures	2.000,00	2.000,00
XXXIV. — Prélèvement pour dépenses extraordinaires	99.633,10	108.203,10
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES	5.760.769,10	5.100.185,60
XXXV. — Acquisitions mobilières ..	Néant	5.500,00
XXXVII. — Travaux neufs et grosses réparations	167.000,00	517.933,20
XXXVIII. — Dépenses diverses extraordinaires	10.000,00	7.000,00
TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES	177.000,00	530.433,20
RAPPEL DES DEPENSES ORDINAIRES	5.760.769,10	5.100.185,60
TOTAL GENERAL	5.937.769,10	5.630.618,80

Etat de la Dette

Annuités à payer au cours de l'exercice.....	698.635,00
Dette en capital au 1 ^{er} janvier 1964.....	6.550.186,55

ELECTIONS AU CONSEIL GENERAL

RECENSEMENT GENERAL DES VOTES DU CANTON DE SAINT-CLOUD

Scrutin du 8 mars 1964

COMMUNES	Nombre d'électeurs		Nombre des bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte	Suffrages exprimés servant de base au cal- cul de la majorité	Nombre des suffrages obtenus par :					
	Inscrits	Votants d'après la feuille d'émarge- ment			SARGER	TONNELIER	MARCHAND	CHAVETON	RUNEL	FLITI
GARCHES	7.072	2.915	34	2.881	732	102	250	915	845	37
SAINT-CLOUD	15.556	6.473	91	6.382	1.002	285	326	3.135	1.540	94
VAUCRESSON	3.306	1.477	11	1.466	166	81	69	615	511	24
TOTAUX...	25.934	10.865	136	10.729	1.900	468	645	4.665	2.896	155

Scrutin du 15 mars 1964

COMMUNES	Nombre d'électeurs		Nombre des bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte	Suffrages exprimés servant de base au calcul de la majorité	Nombre des suffrages obtenus par :		
	Inscrits	Votants d'après les feuilles d'émarge- ment			René SARGER	Francis CHAVETON	Jean RUNEL
GARCHES	7.069	3.305	49	3.256	983	1.418	855
SAINT-CLOUD	15.556	7.115	123	6.992	1.372	3.978	1.642
VAUCRESSON	3.305	1.673	17	1.656	276	847	533
TOTAUX...	25.930	12.093	189	11.904	2.631	6.243	3.030

M. Francis CHAVETON est proclamé élu Conseiller Général pour le Canton de Saint-Cloud.

RECENSEMENT PAR BUREAU DES VOTES EMIS DANS LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD

Scrutin du 8 mars 1964

BUREAUX	Nombre d'électeurs			Suffrages exprimés	Nombre des suffrages obtenus par :					
	Inscrits	Votants d'après la feuille d'émargement	Nombre des bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte dans le calcul des suffrag. exp.		SARGER	TONNELIER	MARCHAND	CHAVETON	RUNEL	FLITI
1 ^{er} bureau	1.340	538	7	531	101	22	26	247	124	11
2 ^e bureau	1.557	598	7	591	123	19	37	262	141	9
3 ^e bureau	1.494	606	16	591	119	33	49	250	129	11
4 ^e bureau	1.724	773	11	762	93	35	36	399	186	13
5 ^e bureau	1.772	791	11	780	108	38	38	410	172	14
6 ^e bureau	1.780	822	10	812	92	30	36	439	203	12
7 ^e bureau	1.212	486	13	474	96	22	25	207	119	5
8 ^e bureau	1.231	474	8	466	107	22	16	208	111	2
9 ^e bureau	1.092	431	7	424	93	15	19	161	128	8
10 ^e bureau	1.223	491	1	488	33	30	24	278	118	5
11 ^e bureau	1.131	463	—	463	37	19	20	274	109	4
TOTAUX.....	15.556	6.473	91	6.382	1.002	285	326	3.135	1.540	94

Scrutin du 15 mars 1964

BUREAUX	Nombre d'électeurs		Nombre des bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés	Suffrages exprimés	Bulletins attribués à :		
	Inscrits	Votants d'après la feuille d'émargement			René SARGER	Francis CHAVETON	Jean RUNEL
1 ^{er} bureau	1.340	614	4	610	127	332	151
2 ^e bureau	1.557	663	22	641	160	324	157
3 ^e bureau	1.494	657	21	636	159	336	141
4 ^e bureau	1.724	849	8	841	153	480	208
5 ^e bureau	1.772	874	15	859	170	513	176
6 ^e bureau	1.780	879	14	865	142	506	217
7 ^e bureau	1.212	517	12	505	105	284	116
8 ^e bureau	1.231	525	8	517	135	265	117
9 ^e bureau	1.092	468	11	457	94	235	128
10 ^e bureau	1.223	549	3	546	59	369	118
11 ^e bureau	1.131	520	5	515	68	334	113
TOTAUX.....	15.556	7.115	123	6.992	1.372	3.978	1.642

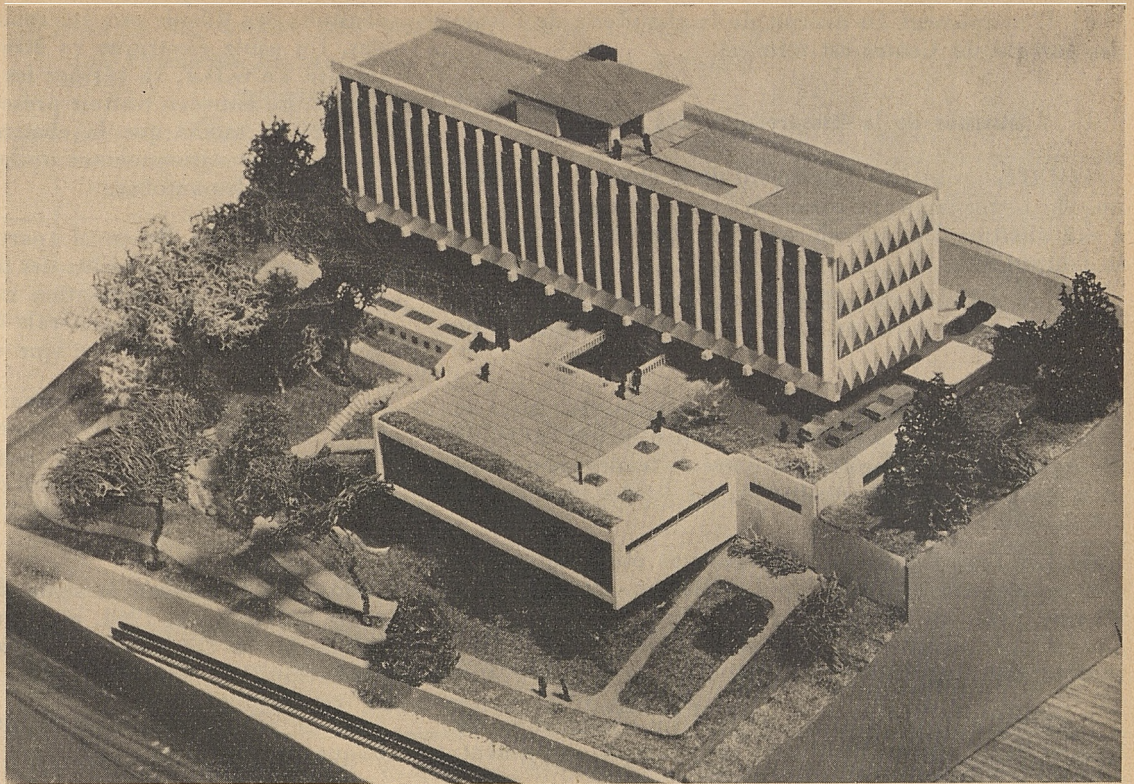
AVIS DIVERS

Mme A. DAVANNE, kinésithérapeute diplômée d'Etat.
Massages et rééducation fonctionnelle.

SUR RENDEZ-VOUS. Tél.: 605-38-73 (de 12 à 13 h.)

Communiqué du Service des Instruments de Mesure

Le public est informé que le *Bureau des Instruments de Mesure*, 21, rue Rousselle, à PUTEAUX, est ouvert, depuis le 1^{er} février, le mardi exclusivement, de 14 à 16 heures.



Nous sommes heureux de pouvoir reproduire, ici, la maquette du futur immeuble de l'INTERPOL. Ce très bel immeuble, actuellement en cours de construction, sera implanté rue Armengaud, côté voie ferrée, à peu près à mi-route entre l'escalier de la gare et le pont des Trois-Pierrots.

Peut-être n'est-il pas inutile de préciser pour certains de nos lecteurs que l'Organisation Internationale de Police Criminelle (= INTERPOL) est essentiellement un service public (créé en 1923) qui assure la coopération officielle réciproque des services de police des pays affiliés dans le but exclusif de prévenir et réprimer, par contacts et communications entre les polices, les crimes et les délits de droit commun sans caractère ni politique, ni religieux, ni militaire, ni racial.

L'immeuble ci-dessus, est destiné à abriter le siège international de cet important organisme, siège exclusivement administratif (direction, services, bureaux, fichiers, relations internationales) sans aucune fonction répressive active, précisons-le, ni opérations policières quelconques.

LA CHRONIQUE DES QUARTIERS

TRAVAUX 1964. — Le programme des travaux à exécuter en 1964, tant sur la voirie que sur les bâtiments communaux, a été arrêté par le Conseil Municipal à l'occasion du vote du budget primitif de 1964.

Grâce au volant de manœuvre, toujours maintenu, les travaux peuvent être continués sans interruption entre le vote du budget additionnel (exercice précédent) et le budget primitif.

Quartier du Centre

VOIRIE. — a) La réfection des trottoirs de la rue de l'Eglise sera commencée dès la finition des travaux de pose de conduite d'eau qui causent actuellement une certaine perturbation dans la rue d'Orléans.

b) La réfection de la place du Pas suivra celle de la rue de l'Eglise.

c) La réfection définitive des trottoirs de la rue Lauer sera lancée dès finition des travaux de construction de l'Hôpital et du Centre René-Huguenin.

d) Une étude est activement poussée par le Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise et les Services Municipaux pour la création d'un passage souterrain reliant, sous la rue Dailly, la rue Lauer à la gare de Montretout.

e) La plantation de tilleuls, avenue André-Chevillon, a été exécutée.

ECLAIRAGE PUBLIC. — La pose du câble définitif d'illumination du clocher et de la Mairie a été exécutée.

BATIMENTS COMMUNAUX. — a) Les travaux de construction de W.C. publics (ouverts le jour), derrière la Mairie, sont en cours et seront terminés dans un mois.

b) Les travaux d'amélioration des bureaux de la Mairie (Services techniques) sont commencés et se poursuivront dans les semaines qui vont venir.

c) Les travaux d'insonorisation de la Salle Gounod, au Centre culturel, seront terminés pour le 15 avril prochain.

d) L'équipement au mazout de la chaufferie de l'école des garçons du Centre est terminé.

Quartier de la Passerelle et des Coteaux

VOIRIE. — a) L'élargissement de la chaussée de l'avenue de Longchamp est commencé. L'ancienne plantation a été abattue. Des tilleuls ont été plantés; les travaux se poursuivent.

b) Les travaux de réfection du trottoir de l'avenue Bernard-Palissy suivront ceux analogues de l'avenue de Longchamp.

ECLAIRAGE PUBLIC. — a) Les candélabres de l'avenue de Longchamp ont été déplacés par suite de l'élargissement de la chaussée entre le boulevard Sénard et le quai Carnot. Le nombre de ces foyers lumineux a été doublé.

b) Les feux lumineux tricolores ont été posés, d'une part au carrefour avenue de Longchamp - quai Carnot; d'autre part, au carrefour avenue de l'Aqueduc - quai Carnot. La sécurité des piétons se trouve, de ce fait, considérablement accrue.

BATIMENTS COMMUNAUX. — La construction du Centre social de la Passerelle se poursuit activement.

Quartier du Val-d'Or

VOIRIE. — a) Les nouvelles plantations de l'avenue Alfred-Belmontet sont terminées ainsi que celles de l'avenue Clodoald et de l'avenue Bory-d'Arnex. La réfection des trottoirs va suivre, sauf en ce qui concerne la section de l'avenue Alfred-Belmontet, où un égout doit être posé.

b) Les travaux de redressement de la rue des Gâte-Ceps sont commencés. Ils comprendront, entre autres, la construction d'un mur de soutènement nécessaire pour le soutien des terres des propriétés riveraines et le relèvement du virage. Le parking sera construit aussitôt et une nouvelle réglementation du stationnement des voitures sera publiée.

c) L'avenue du Calvaire (avenue Florent-Schmitt) a été nettoyée, les arbres morts abattus. La réfection de cette voie est prévue en fin d'année.

ASSAINISSEMENT. — Au prochain programme des travaux à réaliser fin 1964 figurent les rues suivantes:

a) avenue Alfred-Belmontet, sur une section de 200 m; b) avenue Clodoald, sur 300 m; c) avenue Duval-Le-Camus, sur 140 m.

SQUARES. — Les travaux d'aménagement du talus de la R.N.185, le long de la rue du Val-d'Or, vont être commencés. Un escalier est prévu dans ce talus pour l'accès des usagers à la station d'autobus de la R.A.T.P. Un abri est demandé. Toutefois, comme il doit être implanté sur le territoire de SURESNES, il y a des formalités administratives à surmonter.

Quartier de Montretout

VOIRIE. — a) Les travaux d'élargissement de l'avenue Foch sont en cours. La plantation de marronniers a été

abattue. Des tilleuls ont été replantés à 1,50 m des façades. Un câble électrique va être posé par l'E.D.F., côté impair. Le G.D.F. va vérifier les joints de la canalisation de gaz. Le nouveau trottoir présentera encore une largeur de 2,25 m, tandis que la chaussée aura 7,50 m, ce qui permettra le stationnement unilatéral des véhicules et le croisement des autobus.

b) La rue de Buzenval (partie basse) a été élargie. Les travaux de revêtements des trottoirs et de la chaussée sont terminés. La signalisation va être repeinte et la voie rendue à la circulation générale dans les deux sens, entre le boulevard de la République et la rue Armengaud.

c) Les sociétés concessionnaires de services publics (eau, gaz, P.T.T., etc.) continuent à poser leurs canalisations sous les chaussées et trottoirs des rues qui seront réfectionnées en 1964, voies qui ont été assainies au cours des années 1963 et 1964, soit: rues Sevin-Vincent, des Tennerolles et Tahère.

d) La réfection de la sente du Clos est envisagée au cours de l'exercice 1964, ainsi que la réfection de l'escalier de la rue Coutureau (accès à la gare de Saint-Cloud-Montretout).

e) La réfection des trottoirs du boulevard de la République se termine.

ECLAIRAGE PUBLIC. — a) L'éclairage de l'avenue Foch, dans la partie élargie, va être amélioré. Le nombre des foyers va être augmenté et les consoles, plus longues, seront munies de lanternes à ballons fluorescents.

b) La modernisation de l'éclairage public du boulevard de la République a été décidée. Une première tranche serait réalisée entre la rue du Mont-Valérien et l'avenue Foch, alimentée sur le poste de transformation des Girondins. Le dossier est actuellement soumis à l'accord du Service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise.

SQUARES - PLANTATIONS. — En dehors de l'avenue Foch déjà plantée, le talus de soutènement de la rue des Girondins va être aménagé en jardin (pelouse, plantes vivaces et arbustes).

Au sujet des plantations, notons, au passage, l'effort fait par l'Ecole Américaine en bordure de la rue Pasteur. Des arbres ont été plantés, à raison d'un au minimum par are de terrain occupé. Nos remerciements et félicitations à l'Etat-Major qui a financé la dépense ainsi qu'à la Direction de l'Ecole, instigatrice de cet aménagement. Nous verrions avec plaisir une plantation s'effectuer sur la route nationale, le long du Lycée Américain: cela agrémenterait et compléterait le reboisement de cette partie du territoire de Saint-Cloud.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Les travaux de construction du garage municipal et de l'ensemble immobilier de la rue Tissot se poursuivent activement. Les terrassements ont été menés très rapidement et les sous-sols sont pratiquement terminés. Les étages vont s'élever régulièrement à une cadence rapide.

Dès la finition des travaux de construction de l'église Stella Matutina, l'aménagement des voies de desserte pourra être commencé.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS POUR L'ANNEE 1964

du Dimanche 20 heures au Dimanche suivant 8 heures

TERRITOIRE DE SAINT-CLOUD

La première date notée (début de garde) — La deuxième date notée (fin de garde)

NOMS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JAN. 65
BENOIST	5-12		7-14		9-16		11-18		13-20	
DERVILLE	12-19		14-21		16-23		18-25		20-27	
GODART Jean	19-26		21-28		23-30		25 au 1 ^{er}		27 au 3	
GODART J.-Paul	26 au 3		28 au 5		30 au 6			1-8		3-10
JANIN		3-10		5-12		6-13		8-15		10-17
LOUIN		10-17		12-19		13-20		15-22		17-24
MAY-FOUGEROUSE		17-24		19-26		20-27		22-29		24-31
PHILIPPE		24-31		26 au 2		27 au 4		29 au 6		
SEMELAIGNE		31 au 7			2-9		4-11		6-13	

URGENCE DU DIMANCHE ET JOURS FERIES

(Les gardes sont assurées du matin 8 heures au soir 20 heures)

TERRITOIRES DE SAINT-CLOUD ET GARCHES

NOMS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JAN. 65
AURICHE			14			13			20	
BENOIST			21			20			25	
DERVILLE	5		28			27			27	
GODART Jean	12			5			4			
GODART Jean-Paul	19			12			11			1
JANIN	26			14			18			3
LEFORESTIER		1		19			25			10
LOUIN		3		26				1		17
LOUVET		7			2			8		24
MAY-FOUGEROUSE		10			9			11		31
NICOLI		17			15			15		
OLIVIER		18			16			22		
PHILIPPE		24			23			29		
SALLARD		31			30				6	
SEMELAIGNE			7			6			13	

Les gardes du Docteur GODART Jean seront assurées par le Docteur GODART Jean-Paul.

Il est bien entendu que l'on devra toujours faire appel à son médecin traitant avant d'appeler le médecin assurant la garde.

Pour répondre au désir exprimé par un certain nombre d'habitants, nous pensons être utiles à tous en donnant, ci-dessous, les adresses et les numéros de téléphone des médecins et des pharmaciens de la localité; nous y ajoutons ces mêmes renseignements relatifs à quelques médecins de Garches auxquels font souvent appel les malades des quartiers limitrophes.

**Médecins de Saint-Cloud
(participant au tour de garde)**

VAL. 61-61: M. BENOIST, 6, avenue de Longchamp

MOL. 49-56: M. DERVILLE, 76, bd de la République
 MOL. 49-06: M. GODART Jean, 24, rue Armengaud
 MOL. 49-06: M. GODART Jean-P., 24, r. Armengaud
 MOL. 51-53: M. HAAS, 37, avenue Foch
 MOL. 45-89: Mme ISSERLIS, 10, rue de Buzenval
 MOL. 28-54: M. JANIN, 18, rue Dailly
 MOL. 40-44: M. LOUIN, 4, avenue Foch
 MOL. 30-01: M. LOUVET, 21, Parc de Montretout
 MOL. 44-21: M. MAY-FOUGEROUSE,
 1 bis, avenue du Général-Leclerc
 MOL. 49-19: M. NICOLI, 18, rue des Viris

MOL. 82-23: M. PHILIPPE, 40, rue du Mont-Valérien
 MOL. 33-04: M. SEMELAIGNE,
 3, Parc de la Bérengère

Médecins de Garches

926-00-62 : M. AURICHE, 88, Grande Rue
 926-00-21 : M. LE FORESTIER, 48, rue de Villeuve
 926-09-22 : M. OLIVIER, 96, Grande Rue
 926-24-65 : M. SALLARD, 36, rue Athime-Rué

Pharmaciens de Saint-Cloud

MOL. 40-16: Mme BAILLY, 17, rue de l'Eglise
 VAL. 56-94: M. DAVIN, 160, bd de la République
 MOL. 45-88: M. GROSJEAN, 15, rue de Buzenval
 MOL. 56-11: M. LANDRY, 14, avenue de Longchamp
 MOL. 40-24: Mme MARECHAL, 47, rue Gounod
 VAL. 26-60: M. MICLEA, 3, Parc de la Bérengère
 MOL. 42-11: M. MIGNARD, 11 bis, rue Royale
 MOL. 40-95: M. RIQUIER, 86, bd de la République
 MOL. 99-83: M. SANGUINETTI,
 51 bis, rue du Val-d'Or
 MOL. 40-17: Mlle THOMAS, 7, rue Dailly

A TITRE INDICATIF...

Quelques prix de journée relevés sur les arrêtés préfectoraux:

A Paris, Hospices de l'Assistance Publique,
 régime commun: 29,74 F.

A Boulogne, Hospice rue de l'Abondance,
 régime commun: 21,96 F.

En Seine-et-Oise:

Régime commun:	Valides	Non Valides
BEAUMONT	21,90	
ETAMPES	20,40	25,70
ORSAY	19,95	
MANTES	18,88	23,07
LONGJUMEAU	18,50	
MONTMORENCY ..	18,40	31,70
SAINT-CLOUD	18,35	
RAMBOUILLET	17,75	
SEVRES	17,60	
SAINT-GERMAIN ..	16,95	29,85
VERSAILLES	15,75	

Régime particulier:

BEAUMONT	24,10	
MONTMORENCY ..	23,—	40,00
ETAMPES	22,47	
LONGJUMEAU	22,20	
ORSAY	21,95	
GONESSE	21,30	
SAINT-GERMAIN ..	21,10	
SAINT-CLOUD	21,—	
MANTES	20,80	25,40
VERSAILLES	19,—	27,—

REPAS DE L'AMITIE

C'est le dimanche 26 avril qu'aura lieu, cette année, notre traditionnel « Repas de l'Amitié ».

Tous les habitants de Saint-Cloud, âgés de 65 ans au moins, y sont cordialement invités et les personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer recevront un colis à domicile.

Les inscriptions, tant pour le repas que pour les colis, seront reçues à la Mairie (1^{er} bureau), du 23 mars au 18 avril inclus, sur présentation du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.

LE "JOUR DE JOIE"

Notre « Jour de Joie » a maintenant six mois: tout un hiver, au cours duquel cent personnes âgées et seules ont retrouvé des amis, une famille.

La Municipalité remercie vivement les Clodoaldiens qui ont compris l'appel qui leur a été adressé.

Nombreux sont les témoignages de reconnaissance que nous ont envoyés les personnes ainsi aidées et, pour mieux dire, ainsi accueillies et entourées d'affection.

« Je suis tous les hivers très souffrante; ce dévouement m'a beaucoup touchée et m'a bien reconfortée pour pour finir de vivre chez moi, car je commençais à perdre courage et le moral était bien bas ». (Extrait d'une des nombreuses lettres reçues).

Ces simples lignes valent mieux que tout commentaire!

LA COLONIE DE VACANCES DE CHARBONNIERE

Voici les précisions immédiatement nécessaires en vue de l'organisation de notre Colonie de l'été prochain, qui, comme les années précédentes, se déroulera dans le cadre familial et accueillant de Charbonnière.

Pendant la première période, allant du vendredi 3 juillet au lundi 3 août, seront reçus *exclusivement* des garçons âgés de 8 à 14 ans. La seconde période, allant du mercredi 5 août au samedi 5 septembre, sera réservée aux filles de 6 à 14 ans et aux petits garçons de 6 à 10 ans.

Le BAREME, identique à celui de l'an dernier, est le suivant:

Quotient familial allant jusqu'à 150 par mois 5 F

Quotient familial allant de:

151 à 200 F par mois..... 6 F

201 à 250 F par mois..... 7 F

au-dessus de 251 F par mois 8,50 F

Pour les enfants étrangers à Saint-Cloud.... 8,50 F

Pour permettre à la Municipalité de prendre toutes dispositions, dès à présent, il convient qu'elle connaisse le nombre d'enfants, garçons et filles, qui fréquenteront cet été la colonie de vacances. Il est donc demandé aux parents qui désirent envoyer leurs enfants à cette colonie de vouloir bien remettre à la mairie (1^{er} bureau) leur demande d'inscription avant le 1^{er} juin 1964.

Nous avisons les familles qu'une visite médicale sera obligatoire ainsi que la vaccination antidiphthérique.

RENOVATION CADASTRALE

Arrêté de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise

Vu l'article premier de la loi du 29 décembre 1892;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre;

Vu la lettre de Monsieur le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre du 16 janvier 1964;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

ARRETE:

Article premier. — Les opérations de rénovation cadastrale seront entreprises à partir de la date du présent arrêté dans la commune de Saint-Cloud, avec extension, si besoin est, sur les communes limitrophes.

L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurés par l'Administration des Contributions Directes et du Cadastre.

Les Maires des communes susvisées et tous les agents des services publics sont priés d'apporter leur concours aux dites opérations.

Art. 2. — En vue de l'exécution des travaux prévus à l'article précédent, les représentants de l'Administration dûment accrédités et leurs auxiliaires sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées situées dans les communes précitées.

Art. 3. — La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donnent lieu à l'application des dispositions de l'article 257 du code pénal.

En outre, les dommages intérêts pouvant être dus éventuellement à l'Etat, aux départements et aux communes pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstruction des éléments de signalisation, y compris celles afférentes aux opérations de géodésie, d'arpentage ou de nivellement qu'entraîne cette reconstruction.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article premier de la loi du 29 décembre 1892, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie des communes intéressées et publié dans la forme ordinaire.

Les représentants de l'Administration devront être pourvus d'une ampliation dudit arrêté et la présenter à toute réquisition.

Art. 5. — Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont le texte sera inséré au Bulletin Officiel des Maires.

Versailles, le 19 février 1964.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé: LEJOUX.

AVIS AUX AUTOMOBILISTES

Respectez (entre autres...) les règlements concernant le stationnement

Ces règlements sont de deux sortes:

D'une part, des interdictions signalées: soit par les panneaux « rouge et bleu » bien connus (comportant ou non des précisions de jour ou d'heure); soit par des bandes alternées, rouges et blanches, peintes sur les bordures des trottoirs.

D'autre part, les dispositions concernant l'alternance qui sont le résultat d'arrêtés permanents que nul ne doit ignorer. Une décision prise en haut lieu a d'ailleurs uniformisé pour l'ensemble du territoire les périodes et heures d'alternance.

Nous croyons bon de rappeler ces règlements à l'usage de ceux qui auraient tendance à s'en affranchir, ce qui est éminemment nuisible à l'ordre général et, pour tout dire, à la commodité de chacun.

En particulier, on peut constater, chaque quinzaine, la gêne considérable apportée à la circulation, dans nos rues étroites, par ceux qui, délibérément, « changent leur voiture » de côté à l'heure qui leur convient, à eux quand ce n'est pas le lendemain (voire le surlendemain) du jour prescrit !...

Tout le monde souffre de cet état de choses contre lequel les services de police doivent trop souvent instrumenter. Nous souhaitons, en ce qui nous concerne, que nos concitoyens aient la compréhension de s'épargner ces avertissements désagréables, par le respect nécessaire des règles édictées pour le bien général.

Nous rappelons que l'alternance de quinzaine doit avoir lieu, chaque mois: la veille du 16 et la veille du 1^{er}, à 20 h. 30. Pour faciliter les choses, une légère tolérance d'heure est accordée, bien qu'elle ne soit pas sans inconvénient. En cette matière comme en d'autres, les abus contraindraient les services de police à une sévérité accrue.

DU NOUVEAU SUR L'AUTOROUTE

Les Clodoaldiens n'aiment pas beaucoup « leur autoroute ». Non qu'ils en contestent la nécessité vitale: ils l'empruntent eux-mêmes quand ils ont l'occasion de s'évader vers l'Ouest. Mais la circulation intense qu'elle provoque sur la place Clemenceau et le Pont de Saint-Cloud n'est pas sans apporter une gêne considérable aux habitants qui éprouvent les plus grandes difficultés à quitter leur ville, relégués qu'ils sont en parents pauvres au bas de la rue Dailly, en attendant que les « seigneurs » soient invités à s'arrêter quelques brèves secondes pour les laisser passer; encore le flot « descendant » de l'autoroute n'est-il jamais stoppé! Essayez donc, les « grands jours » de vous présenter pour pénétrer en auto dans le parc et d'avoir la prétention de traverser ce flot... Quel circuit ne vous fera-t-on pas faire. Il vous faudra d'ailleurs comprendre ce qu'on exige de vous. Ce n'est

pas le lieu ni l'heure de parler des projets de voies superposées qui, si les propositions officielles se réalisent, achèveront de dénaturer définitivement l'entrée de notre Cité: nous sommes très au courant et nous veillons.

Mais toutes ces doléances, si légitimes soient-elles, ne doivent pas nous empêcher de constater objectivement les efforts déployés pour améliorer et rendre plus sûre la circulation sur cette grande voie.

Ceux qui l'utilisent ont pu apprécier les nouveaux revêtements plus « onctueux » que le précédent ciment, moins glissants par temps de pluie et ne présentant pas les désagréables solutions de continuité des bandes de coulage. D'autre part, sur d'importantes sections, le « garde-fou » central installé empêche les voitures ayant perdu leur contrôle de venir percuter de face les véhicules arrivant en pleine vitesse en sens contraire, sur la voie opposée.

Plus récemment, une signalisation nouvelle par feux verts et rouges accrochés au plafond permet de canaliser à volonté, sous le tunnel, la circulation en trois voies montantes et deux descendantes, ou vice-versa, suivant les intensités réciproques de la circulation dans l'un et l'autre sens. Ceci remplace les plots mobiles, installés coûteusement à même le sol dont le principe était séduisant mais dont l'utilisation a donné des mécomptes.

Enfin, la matérialisation des voies va se faire par des bandes plastiques collées, plus visibles et plus durables que la peinture.

Il serait aussi question d'installer des « relais » qui permettraient aux automobilistes de recevoir les avis du « Radio-guidage » de Paris-Inter *même sous tunnel*, chose actuellement impossible et qui pourrait s'avérer fort utile en cas d'accident, de panne ou de « bouchon » prolongé. Mais ceci, c'est pour plus tard...

Nos regrets n'en demeurent pas moins vifs que le débouché du tunnel lui-même et l'enjambement de la Seine n'aient pas été, dès l'origine, organisés rationnellement. Il est bien certain, aussi, que les sections à deux voies, au-delà de Rocquencourt, sont très insuffisantes. Il aurait fallu prévoir l'expansion automobile que nous connaissons et dégager alors les crédits considérables qui étaient nécessaires. Il ne semble malheureusement pas que les réels progrès réalisés soient à l'échelle voulue pour parer à l'asphyxie qui semble dès maintenant inéluctable à plus ou moins brève échéance.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

La tranquillité et l'agrément de nos concitoyens sont un de nos soucis constants et c'est bien à regret que nous assistons impuissants, parfois, à des transformations qui, pour être utiles, voire inéluctables, n'en sont pas moins très souvent regrettables.

Mais en ce qui concerne le bruit, à part des cas particuliers de travaux temporaires, il nous semble qu'avec un peu de compréhension et de bonne volonté, il devrait être possible de l'atténuer dans la plupart des cas. Des habitants se sont plaints récemment « du bruit étourdissant provenant du fonctionnement nocturne de trois compresseurs et de deux groupes électrogènes utilisés par la S.N.C.F. aux abords de la gare de Saint-Cloud-Montretout ». Ils nous ont adressé une pétition après avoir vainement tenté des démarches directes auprès de la Direction de la S.N.C.F.

Nous avons transmis aussitôt cette pétition à la Ligue Nationale contre le Bruit, dont le siège est à Paris, 8-10, rue Delbet (16°).

Le secrétaire général de cette ligue nous informe des démarches qu'il a entreprises auprès de M. André SEGALAT, Président de la S.N.C.F., en vue de faire remédier à cet état de choses.

Nous espérons que bonne suite sera donnée et que les habitants de ce quartier pourront à nouveau dormir en paix.

Mais, sur un plan plus général, il y a autre chose à faire: S'UNIR.

Car, telle une perfide épidémie, dont on n'aurait pas encore réussi à isoler le microbe, le bruit attaque notre système nerveux et détruit notre équilibre.

Pour en démontrer la nocivité, les biologistes, à titre d'expérience, parviennent à faire mourir des rats et des chiens en les soumettant à l'ambiance d'une chambre sonore.

On aurait tendance à plaindre ces animaux sans penser que, parmi la population de nos localités, il y a aussi des milliers d'êtres humains, qui, dans un état de souffrance plus ou moins consciente, subissent les effets destructifs du vacarme environnant.

Et que fait-on pour eux ?

Rien, s'ils ne disent rien.

Pas grand'chose, lorsqu'ils sont trop peu nombreux à protester.

Face à cette situation, les victimes du bruit se trouvent d'autant plus désarmées qu'elles sont souvent isolées. C'est pourquoi le Comité de Seine-et-Oise, créé il y a deux ans sous l'égide de la Ligue Française contre le Bruit, s'efforce d'élargir son mouvement en créant, dans les divers secteurs ou communes du département, des groupements de défense.

Toute personne désirant prêter son concours peut s'adresser à :

M. BODU, Président du Comité de Seine-et-Oise, 30, route de Rocquencourt, La Celle Saint-Cloud - Téléphone 970-28-81.

HORAIRES DES TRANSPORTS

Nous pensons être utiles en publiant les horaires que nous communique la R.A.T.P. des différentes lignes d'autobus qui desservent Saint-Cloud. Ces horaires sont *détaillés* en ce qui concerne les lignes 160 et 244, dont la cadence, suivant les heures, est sujette à des différences considérables (allant parfois jusqu'à plus d'une heure d'interruption); ils sont plus succincts pour les lignes 52, 72 et 175 dont les espacements sont toujours relativement serrés, même en heures creuses.

Nos lecteurs trouveront, en encart, les horaires détaillés de la ligne 11 (RUEIL - SAINT-CLOUD - PONT DE SEVRES - BOULOGNE) de la Cie de Transports Urbains (C.T.U.).

Nous espérons être en mesure, dans une autre livraison, de donner des indications analogues concernant les voitures de la Cie Générale d'Entreprises Automobiles (C.G.E.A.) qui intéressent notre Ville (Lignes 41: La Celle Saint-Cloud - Porte de Saint-Cloud - Paris; 82: La Celle Saint-Cloud - Paris Porte d'Auteuil; 18 et 19: Hôpital Poincaré - Porte Maillot). (Les horaires détaillés en sont en vente; s'adresser dans les voitures).

**LIGNE 160 PONT DE SEVRES (Métro)
NANTERRE (Gare)**

Départs du Pont de Sèvres (Métro)

LUNDI à SAMEDI

6,00	6,20	6,42	7,00	7,13	7,25	7,50	8,15
8,45	9,15	9,45	10,15	10,45	11,15	11,45	12,13
12,44	13,15	13,45	14,15	14,45	15,15	15,35	15,55
16,15	16,34	16,52	17,10	17,28	17,48	18,08	18,27
18,46	19,10	19,35	20,00				

DIMANCHE et FETES

7,00	7,45	8,30	9,15	10,00	10,45	11,22	12,00
12,30	13,00	13,30	14,00	14,30	15,00	15,30	16,00
16,30	17,00	17,30	18,00	18,35	19,15	20,00	

NOTA: Ces horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif, ils peuvent être modifiés inopinément pour des considérations d'exploitation ou par suite d'incidents.

Départs de Nanterre (Gare)

LUNDI à SAMEDI

6,00	6,20	6,41	7,03	7,26	7,47	<u>8,04</u>	8,15
8,38	9,03	9,33	10,03	10,33	11,03	<u>11,33</u>	12,03
12,33	13,03	13,33	14,03	14,33	15,03	<u>15,33</u>	15,52
16,08	16,25	16,41	17,00	17,20	17,38	<u>17,58</u>	18,17
18,35	18,55	19,13	19,33	20,00	<u>20,13</u>	<u>20,31</u>	

Les départs soulignés sont effectués pour NANTERRE (Boule) seulement.

7,00	7,45	8,33	9,18	10,03	10,40	11,19	11,49
12,19	12,49	13,19	13,49	14,19	14,49	15,19	15,45
16,19	16,49	17,19	17,49	18,19	18,49	19,19	20,00

**LIGNE 244 PONT DE NEUILLY (Métro)
RUEIL (Ville) ou SAINT-CLOUD (Gl. Leclerc)**

Départs du Pont de Neuilly (Métro)

LUNDI à VENDREDI

pour RUEIL (Ville):

5,50	-	6,03	13	21	29	37	45	53	-	7,01	
09	17	24	30	37	44	51	58	-	8,06	15	25
45	-	9,06	27	48	-	10,09	30	52	-	11,14	35
55	-	12,12	29	47	-	13,07	24	41	58	-	14,15
33	54	-	15,16	39	-	16,01	23	44	56	-	17,08
22	30	37	44	51	58	-	18,04	11	17	24	31
38	45	52	59	-	19,06	13	20	27	34	43	-
20,00	20	40	-	21,00							

pour SAINT-CLOUD (Général-Leclerc):

6,05	30	-	7,02	32	-	8,00	30	-	9,00	-	10,00	-
11,00	-	12,03	30	-	13,00	30	-	14,00	-	15,00	-	
16,03	-	17,05	32	-	18,00	30	-	19,00	30	-	20,01	
30	-	21,00										

SAMEDI

pour RUEIL (Ville):

5,55	-	6,10	23	37	50	-	7,04	18	31	45	58	-
8,12	27	44	-	9,01	18	35	52	-	10,09	26	43	-
11,00	18	36	54	-	12,12	30	48	-	13,06	24		

Départs pour PONT DE NEUILLY (Métro)

LUNDI à VENDREDI

de RUEIL (Ville):

6,00	09	17	25	33	40	47	53	59	-	7,05	11	17	23	
30	37	44	51	58	-	8,05	12	20	28	37	47	59	-	
9,16	36	57	-	10,18	39	-	11,01	23	46	-	12,08	27	-	
45	-	13,02	20	40	57	-	14,14	31	48	-	15,05	26	-	
48	-	16,10	32	54	-	17,08	21	32	39	46	53	-	18,00	
07	13	20	27	34	41	48	55	-	19,03	12	21	30	41	51
20,02	16	30	50	-	21,10	30								

de SAINT-CLOUD (Général-Leclerc):

6,00	33	-	7,01	32	-	8,00	30	-	9,00	30	-	10,30
11,30	-	12,30	-	13,00	30	-	14,00	30	-	15,30	-	
16,30	-	17,32	-	18,00	30	-	19,00	31	-	20,01	30	
21,00	-	21,30										

SAMEDI

de RUEIL (Ville):

6,00	15	29	43	56	-	7,10	23	37	51	-	8,04	18	31
45	-	9,00	17	34	51	-	10,08	25	42	59	-	11,16	33
51	-	12,09	27	45	-	13,03	21	39	57	-	14,15	33	

NOTA: Ces horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif, ils peuvent être modifiés inopinément pour des considérations d'exploitation ou par suite d'incidents.

42	-	14,00	18	36	54	-	15,12	30	48	-	16,06	
24	42	-	17,00	18	36	53	-	18,09	22	35	48	
19,02	17	30	45	-	20,00	20	40	-	21,00			

pour SAINT-CLOUD (Général-Leclerc):

6,05	30	-	7,00	30	-	8,00	30	-	9,00	-	10,00	-
11,01	-	12,00	32	-	13,00	30	-	14,02	30	-	15,00	-
16,00	-	17,01	30	-	18,00	30	-	19,00	32	-	20,01	-
30	-	21,00										

DIMANCHE et FETES

pour RUEIL (Ville):

7,00	22	44	-	8,05	25	41	59	-	9,17	35	53	
10,11	29	47	-	11,05	23	41	59	-	12,17	35		
53	-	13,11	29	47	-	14,05	23	41	59	-	15,17	
35	53	-	16,11	29	47	-	17,05	23	41	59	-	
18,17	35	53	-	19,11	30	50	-	20,12	35	-	21,00	

pour SAINT-CLOUD (Général-Leclerc):

7,00	-	8,00	-	9,00	-	10,00	-	11,00	-	12,00	30	
13,00	30	-	14,00	-	15,00	-	16,00	-	17,00	30		
18,00	30	-	19,00	31	-	20,00	30	-	21,00			

51	-	15,09	27	45	-	16,03	21	39	57	-	17,15	35	
51	-	18,08	25	41	55	-	19,08	21	35	49	-	20,03	
17	31	50	-	21,10	30								

de SAINT-CLOUD (Général-Leclerc):

6,00	32	-	7,00	30	-	8,00	30	-	9,00	30	-	10,30
11,30	-	12,30	-	13,00	30	-	14,00	30	-	15,00	30	
16,30	-	17,30	-	18,00	32	-	19,02	30	-	20,00	30	
21,00	30											

DIMANCHE et FETES

de RUEIL (Ville):

7,30	53	-	8,16	38	58	-	9,16	34	52	-	10,10	28	46
11,04	22	40	58	-	12,16	34	52	-	13,09	26	45		
14,03	21	39	57	-	15,15	33	51	-	16,09	27	45	-	
17,03	21	39	57	-	18,15	33	51	-	19,09	27	46	-	
20,05	25	45	-	21,05	30								

de SAINT-CLOUD (Général-Leclerc):

7,30	-	8,30	-	9,30	-	10,30	-	11,30	-	12,30	-	
13,00	30	-	14,00	30	-	15,30	-	16,30	-	17,30	-	
18,00	30	-	19,00	30	-	20,00	30	-	21,00	30		

LIGNES 52, 72 et 175

1° Horaires des premiers et derniers départs.

LIGNE 52

- de la République pour le Pont de Saint-Cloud..
- du Pont de Saint-Cloud pour la République....
- de la Porte d'Auteuil pour le Pont de Saint-Cloud
- du Pont de Saint-Cloud pour la Porte d'Auteuil..

LIGNE 72

- de l'Hôtel de Ville pour le Pont de Saint-Cloud..
- du Pont de Saint-Cloud pour l'Hôtel de Ville...
- de la Porte de Saint-Cloud pour le Pont de Saint-Cloud
- du Pont de Saint-Cloud pour la Porte de Saint-Cloud
- du Pont de Saint-Cloud pour la Concorde.....
- de la Concorde pour le Pont de Saint-Cloud....

LIGNE 175

- de la Porte de Saint-Cloud pour Asnières (Place Voltaire)
- d'Asnières (Place Voltaire) pour la Porte de Saint-Cloud

Lundi à Samedi		Dimanches et fériés	
7 h	22 h 30	8 h	22 h 30
6 h 45	21 h 48	8 h	21 h 48
6 h 30	—	7 h	—
—	—	7 h 15	—
7 h	21 h 30	8 h	21 h 30
6 h 20	20 h 52	7 h 20	20 h 52
5 h 50	—	7 h	—
6 h	0 h 55	—	0 h 55
—	24 h	—	24 h
—	0 h 30	—	0 h 30
5 h 40	21 h 30	6 h 45	21 h 30
5 h 15	20 h 45	6 h 45	20 h 45

2° Espacements approximatifs entre les passages.

	Jours ouvrables			Dimanches et fêtes		
	aux heures de pointe	aux heures creuses	dans la soirée	le matin	l'après-midi	le soir
Ligne 52	3 et 4 mn	10 à 15 mn	20 mn	16 à 25 mn	15 mn	20 mn
» 72	4 et 5 mn	10 mn	10 à 20 mn	16 à 20 mn	9 à 10 mn	10 à 20 mn
» 175	4 et 5 mn	10 à 15 mn	—	12 à 20 mn	11 mn	—

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le samedi 25 janvier, à 11 heures, une animation sympathique régnait dans la magnifique Salle des Mariages. Le Maire, M. CHAVETON, entouré des membres de la Municipalité, avait à remplir l'agréable mission de remettre des diplômes de distinction honorifique à 82 nouveaux promus.

Parmi ceux-ci, nous relevons avec une particulière satisfaction M. Raymond MONSEL, Premier Adjoint, et Madame Maurice CLEMENT, Maire-Adjoint.

M. Raymond MONSEL, qui est nommé Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques, est bien connu des lecteurs du Bulletin Municipal. Son activité féconde et efficace exercée depuis de nombreuses années dans le domaine scolaire comme dans celui des sports, justifie amplement la distinction qui lui est si justement accordée. Madame Maurice CLEMENT, qui devient Chevalier dans l'Ordre du Mérite social, s'est dévouée depuis un quart de siècle aux œuvres sociales. En particulier, l'Action Catholique et la Croix Rouge. Elue en 1959 au Conseil Municipal, elle fut tout naturellement désignée comme Adjointe aux œuvres sociales, fonction qu'elle remplit avec compétence et dévouement, avec tout son cœur aussi, nul n'en doute.

Nous avons noté, en outre:

ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

(Décret du 23 janvier 1964)

Commandeurs:

M. ANDRE (Eugène-Louis), pour services rendus aux sports.

M. DELACROIX (Victor-Léon), pour services rendus à l'Education Nationale.

(Décret du 6 janvier 1964)

Officier:

M. l'Ingénieur Militaire en chef TESSON (Fernand), à Saint-Cloud, pour services rendus aux sciences.

Chevaliers:

M. COQUET (Roger-Louis), à Saint-Cloud, pour services rendus à l'éducation populaire.

M. le Contrôleur Général de la Marine FABRY (Georges-Hubert), à Saint-Cloud, pour services rendus à l'éducation nationale.

M. le Capitaine de Frégate LAMBERT (Robert-Edmond-Raoul), à Saint-Cloud, pour services rendus à l'éducation nationale.

M. FREY (Maurice-Camille-Martial), à Saint-Cloud, pour services rendus à l'éducation.

ORDRE DU MERITE SOCIAL

(Décret du 24 décembre 1963)

Officier:

Mme GOUHOT née ARNOULD (Rolande-Adèle), à Saint-Cloud, pour services rendus aux œuvres sociales.

MERITE MARITIME

Chevalier:

M. SACHET (Gaston), à Saint-Cloud.

ORDRE DU MERITE SPORTIF

(Décret du 31 décembre 1963)

Commandeur:

M. PIOT (Louis), à Saint-Cloud, Président du Comité des régates internationales de Paris.

(Arrêté du 15 novembre 1963)

Chevalier:

M. CHEREL (René), à Saint-Cloud.

ORDRE DU MERITE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Décret du 31 décembre 1963)

Chevaliers:

M. PARISOT (André-Edouard), à Saint-Cloud, Directeur des Laboratoires de chimie et physico-chimie à l'Institut textile de France.

M. TROMELIN (Robert-Adolphe), à Saint-Cloud, Secrétaire général de l'Association française pour l'accroissement de la productivité.

ORDRE DU MERITE POSTAL

(Arrêté du 17 décembre 1963)

Chevalier:

M. COMBE (Jean), Chef de Centre téléphonique automatique de classe exceptionnelle à Paris-Molitor. (C'est M. COMBE qui a bien voulu nous communiquer les très intéressants renseignements qu'on a pu lire dans notre précédent Bulletin, sur le Central téléphonique Gounod).

A PROPOS DE TELEPHONE

Nous avons, dans notre précédent numéro, donné un certain nombre de renseignements techniques sur l'installation, dans un nouveau bâtiment édifié 33, rue de l'Avre, d'un « central éclaté » d'un type tout nouveau dit « Crossbar », dépendant du groupement récemment créé ayant pour indicatif « 408 », soit GOUNOD.

Ce Central est d'ores et déjà en service et des abonnés nouveaux se sont vu attribuer des lignes comportant un tel numéro d'appel. Peu à peu, un certain nombre d'autres usagers (un millier) du quartier du Val d'Or seront rattachés à cet indicatif, ce qui permettra, par voie de délestage, de satisfaire, nous l'avons dit précédemment, 400 demandes en attente dans les grands immeubles de cette extrémité de Saint-Cloud.

Le périmètre desservi par ce Crossbar local est d'ailleurs susceptible d'extension. Il restera alors, néanmoins, environ 300 demandes en instance. Mais on nous assure en haut lieu que les installations de Boulogne pourront donner satisfaction progressivement à partir de début 1965. Ainsi le retard accumulé après la guerre sera-t-il comblé pour la plus grande commodité de tous.

TAXE DE DEVERSEMENT A L'EGOUT

Le Conseil Municipal a adopté la taxe de déversement à l'égout. Pour répondre à certaines questions qui nous ont été posées, nous tenons à préciser que cette taxe, de même que celle qui existe pour l'enlèvement des ordures ménagères, est payée par les propriétaires mais peut être récupérée sur les locataires selon un prorata à déterminer.

LES PENICHES SE SUIVENT...

Les habitants du quartier du Quai Carnot et ceux qui empruntent cette voie ou s'y promènent le dimanche, ont pu constater, non loin du Pont de Saint-Cloud, le départ d'une péniche convertie en restaurant et qui, précisément, s'appelait « La Péniche ». Puis, plus récemment, l'arrivée au même emplacement d'une autre grosse péniche, en ciment celle-là, d'assez piètre aspect, il faut le reconnaître, avec ses flancs délavés et sa superstructure en tôles rouillées...

Nous tenons à rassurer ceux qui s'inquiètent de cet état de choses: il s'agit, en fait, du futur « Laboratoire de Glaciologie » des Expéditions Polaires Françaises (Missions Paul-Emile VICTOR).

Ce bâtiment, qui sera baptisé « La Nouvelle Calédonie », va être remis en état, transformé et aménagé, intérieurement et extérieurement, abords compris.

Il a reçu, récemment, l'autorisation de stationnement à cet endroit.

Peut-être nos lecteurs seront-ils intéressés d'apprendre, dès maintenant, quel doit être le rôle et le fonctionnement de ce laboratoire un peu spécial.

Dirigé par des spécialistes éminents: MM. Albert BAUER, Claude LORIUS, Roland MILLECAMPS, il comprendra des archives, des bureaux de recherche et d'étude, des chambres froides où des expériences seront poursuivies.

Nous avons obtenu du représentant en France, de M. Paul-Emile VICTOR, actuellement en Terre Adélie, la promesse, pour une livraison ultérieure, d'un article plus documenté qui sera rédigé à l'intention de nos lecteurs par M. A. BAUER qui, entre autres titres, est le responsable pour la Glaciologie du Comité Français des Recherches Antarctiques et qui est d'ailleurs à l'origine de la formation de ce centre glaciologique flottant.

SAUVONS NOS OISEAUX !

De toutes parts, on se lamente du nombre effrayant des insectes qui dévorent les fruits, la vigne, les légumes, le blé, les pommes de terre. Nous sommes réduits à acheter, à grands frais, des produits chimiques meurtriers afin de préserver les récoltes. Or, ceci n'est qu'une des conséquences de la destruction des oiseaux.

Le fait est certain: les oiseaux combattent les insectes, de même que le reboisement s'oppose aux inondations. Détruire les oiseaux, ces êtres charmants qui animent nos bois et nos vertes campagnes, c'est un véritable crime envers la nature, crime non moins funeste que de déboiser inconsidérément.

Voici des chiffres probants, dûment contrôlés par l'observation et l'expérience. Un Roitelet, un Troglodyte mangent en 24 heures 90 % de leur poids en insectes. Un Rouge-Gorge, 54 % de son poids: en une heure, il dévore 500 mouches. En 24 heures, 6 Mésanges absorbent 8 à 9.000 œufs d'un Papillon, la « Nonne », et 9 à 10.000 œufs d'un autre déprédateur: la « Processionnaire du Pin ». 2 Mésanges mangent 187 chrysalides de Papillons qu'elles ont extraites des cocons.

Un seul couple de nos vulgaires moineaux porte à ses petits plus de 4.000 insectes, chenilles, larves.

Le Martinet et les Hironnelles, ces épurateurs de l'air, capturent au vol, et par milliers, les moustiques, mouches, coléoptères et autres insectes ailés.

N'oublions pas, non plus, le rôle bienfaisant des oiseaux de nuit: chouettes, hiboux de toutes tailles, détruisent

de gros insectes et font la guerre aux rongeurs ainsi qu'aux serpents. De même, les rapaces de jour ont un rôle à jouer dans la nature. Ils sont utiles.

Que faire pour sauver les oiseaux ?

Protégeons les insectivores en les nourrissant l'hiver, en plaçant des nichoirs au printemps, dans nos jardins ; mais surtout, *ne les détruisons pas*, puisqu'ils sont utiles.

Ceux qui ne respectent pas les lois protégeant les oiseaux sont passibles de poursuites. En effet, les oiseaux sont protégés par la Convention Internationale de 1902 promulguée par le décret du 12 mars 1905, par le Code Rural, par les Arrêtés Réglementaires Permanents d'ouverture et de fermeture de la chasse en vigueur dans chaque département.

Nous sommes heureux, enfin, de signaler l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de Police PAPON, le 25 janvier 1964, interdisant l'utilisation sur la voie publique de jouets lançant un projectile (autre qu'une flèche en bois munie d'un embout protecteur), soit à l'aide de gaz comprimés, soit d'un système élastique ou à ressort. La vente de ces jouets et des projectiles utilisés aux mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs parents, ou non expressément autorisés par eux, est interdite.

Espérons que les Préfets de chaque département s'inspireront de cet arrêté. Nous savons déjà que certains l'ont fait.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux, 129, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e) - Téléphone DANton 19-26.

CARNET DE DEUIL

Nous avons le regret d'informer nos lecteurs du décès de M. Pierre CADET, ancien Conseiller Municipal, qui, après la Libération, en tant que doyen d'âge, avait procédé à l'installation du premier Conseil Municipal élu depuis l'occupation allemande.

A sa famille éprouvée, nous adressons nos condoléances émues et l'assurons de nos sentiments attristés.

MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Récital de Piano de M. Pierre FARAGGI

Le 14 janvier 1964, un jeune pianiste clodoaldien, M. Pierre FARAGGI, a donné son premier Concert, sous les auspices de la *Maison de la Jeunesse et de la Culture*, au Cinéma « Le Régent ».

Bien connu dans notre Ville comme professeur à la pédagogie très personnelle et comme initiateur très convaincu des jeunes à la musique, l'artiste avait tenu avec une élégance rare à prouver à ses élèves et à leurs familles, dans sa propre cité, ses éminentes qualités d'exécutant et d'interprète. Le résultat fut plus qu'une promesse, disons une très brillante réussite, gage certain des perfectionnements que sa jeunesse autorise encore et dont nous ne doutons pas.

Dans un programme éclectique et bien conçu, allant de RAMEAU à BACH en passant par SCARLATTI, puis de BEETHOVEN et BRAHMS à SCHUBERT et CHOPIN, M. Pierre FARAGGI fit admirer tour à tour une technique très sûre au service d'une musicalité incontestable alliée à une mémoire sans défaillance et à un style parfaitement adapté aux divers musiciens. Le couronnement qui ne fut pas une surprise pour tout le monde, comporta l'exécution de trois pièces dont il est l'auteur ;

pièces pleines de fantaisie et d'humour, parfaitement écrites et parfaitement exécutées...

Très belle soirée en résumé qui mérite au jeune artiste nos très chaleureuses félicitations et fait honneur à la *Maison de la Jeunesse et de la Culture*, à sa dévouée monitrice, Mlle CHASSAGNE, ainsi qu'aux membres de ce groupement sympathique qui se sont dépensés si généreusement pour l'organisation de ce concert.

A LA SALLE DES FETES MUNICIPALE

Une Conférence de M. Raoul FOLLEREAU

Il n'est certes pas besoin de présenter M. Raoul FOLLEREAU : qui ne connaît, pour avoir eu le très grand plaisir de l'entendre, ou avoir lu le récit de ses activités et de ses voyages, le grand « Apôtre des Lépreux » ? Le zèle inlassable déployé depuis tant d'années en faveur de ces malheureux, les plus déshérités peut-être de toute la famille humaine, a fini par porter les fruits que l'on sait. Mais même si l'on sait, comment résister à l'attrait d'entendre à nouveau cette parole si profondément convaincante et surtout d'apporter à l'homme qui a lancé cet irrésistible mouvement, le réconfort de se sentir suivi et, enfin, compris ?

C'est pourquoi nombreux étaient les Clodoaldiens qui avaient tenu à se rendre à la Salle Municipale, le 27 février, non tant peut-être pour apprendre que pour communier dans la générosité avec cet admirable promoteur.

Une petite déception : M. Raoul FOLLEREAU, malade et alité, avait dû s'excuser. Mais l'œuvre dépasse encore l'homme et M. CHAUCHILLON, Président de la Section de Boulogne, lut excellemment le texte qu'avait bien voulu préparer M. FOLLEREAU, dont quelques pages enregistrées permirent d'entendre comme « en direct » l'admirable conférencier.

Emouvante soirée, comme toujours quand il s'agit des Lépreux. Les réalisations remplacent maintenant l'espoir. Mais il ne faudrait pas croire que tout est fait : la nécessité reste absolue de maintenir et d'intensifier la propagande et l'effort généreux.

Le Comité recueille les inscriptions : de membres *bienfaiteurs* (minimum annuel, 10 F) ; de membres *actifs* (minimum annuel, 5 F). Versements : à la *B.I.C. R.O.P.*, Saint-Cloud, C.C.P. Paris 1597-35. Spécifier sur le talon : pour le Comité de Saint-Cloud de Secours aux Lépreux et le n° : 17-19-3721.

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

LES AMIS DE SAINT-CLOUD

L'Association organise, sous les auspices de l'Entraide de la Légion d'Honneur, deux *conférences* qui seront faites par le Professeur Charles OULMONT, Docteur en Sorbonne, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur des Arts et des Lettres.

— La Première aura lieu au CENTRE CULTUREL, rue des Ecoles (Salle Gounod), le *samedi 11 avril*, à 17 heures : « *Tu ne jugeras pas* » (Carnets d'un magistrat), avec le concours de M. Jean JOULIA, Conseiller à la Cour et de diverses personnalités du monde médico-social.

— La seconde sera donnée à la Mairie (Grande Salle des Mariages), le *vendredi 5 juin*, à 21 heures : « *Noces d'Or avec mon passé* » (Des grands hommes que j'ai connus).

LES ARTISTES CLODOALDIENS

Salon de Saint-Cloud 1964

Le XVI^e Salon organisé par les *Artistes Clodoaldiens* ouvrira ses portes le *samedi 9 mai prochain*, au Centre Culturel et Artistique de la Ville, rue des Ecoles.

Il présentera ses sections de peinture, sculpture, gravure, céramique et art décoratif. Les artistes, professionnels ou amateurs, qui désireraient participer à cette manifestation du goût sont priés de se faire connaître d'urgence à M. Marcel DEGA, à la Mairie.

La réussite incontestable du précédent Salon laisse espérer que celui de cette année obtiendra l'éclatant succès que mérite la valeur évidente des œuvres exposées.

Le public intéressé est en outre informé que la clôture du dit Salon annuel est fixée au 18 mai, lundi de Pentecôte.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Un nouveau système de *prêts immobiliers et professionnels* est entré en vigueur le 15 février 1964 en faveur des ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, en vertu d'une convention passée entre cet organisme et la Chambre Syndicale des Banques Populaires.

Nature et conditions d'attribution

A. — PRETS IMMOBILIERS. — Consentis par les Banques Populaires, avec accord préalable de réescompte du Crédit Foncier de France.

I. — Bénéficiaires :

Les Anciens Combattants et les Victimes de Guerre dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds fixés par le Comité Bipartite (revenu imposable compris dans la limite fixée par le décret n° 63-1324 du 24 décembre 1963, relatif aux primes et bonifications d'intérêt et aux prêts à la construction).

II. — Objet des prêts :

Ces prêts qui interviennent à titre complémentaire ou à titre principal, ont pour objet, soit :

- l'accession à la propriété d'immeubles neufs, constituant la résidence principale et permanente de l'emprunteur,
- l'amélioration ou l'entretien d'immeubles existants, dont les intéressés sont propriétaires, et sous réserve que cette amélioration n'ait pas un caractère somptuaire.

III. — Montant du prêt :

Minimum : 5.000 F.

Maximum pouvant atteindre la différence entre le montant du prêt spécial à long terme et le prix déclaré de la construction, sous réserve d'un apport personnel d'au moins 10 %.

IV. — Durée de remboursement :

Variable entre 2 et 5 ans, par versements égaux ou inégaux mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

V. — Coût du crédit - assurance :

Intérêt inférieur à 8 %.

B. — PRETS D'INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT AUX MEMBRES DES PROFESSIONS LIBERALES, consentis par les Banques Populaires, en liaison avec la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel.

I. — Bénéficiaires :

Médecins, Avocats, Chirurgiens-dentistes, Sages-femmes, Pharmaciens, Architectes, Experts-Comptables et Comptables agréés, Vétérinaires, Géomètres-experts, sous réserve d'être de nationalité française, pourvus des diplômes réglementaires, inscrits à l'Ordre professionnel correspondant.

II. — Objet :

Ces prêts ont pour objet le financement de dépenses d'installation et de modernisation à caractère professionnel, ainsi que l'achat de matériel et de mobilier et aménagement divers.

III. — Montant du prêt :

Minimum : 3.000 F.

Maximum : 80.000 F.

A noter que ces prêts peuvent atteindre 75 % du montant de la

dépense pour achat de matériel neuf, et 65 % pour les autres investissements.

IV. — Durée de remboursement :

18 mois à 7 ans, par versements trimestriels, avec possibilité de franchise d'amortissement de 6 mois à 1 an.

V. — Coût du crédit :

Taux d'intérêt : 6,70 % l'an, plus taxe sur prestations de service et assurance-groupe.

C. — CREDITS AUX COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS. — Prêts consentis par les Banques Populaires en liaison avec la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel.

I. — Bénéficiaires :

Commerçants et petits Industriels inscrits au Registre du Commerce.

II. — Objet :

Ces prêts sont destinés au financement partiel de tout programme d'investissements, tendant à accroître la productivité et à perfectionner les conditions de travail.

III. — Montant du prêt :

Maximum : 250.000 F.

IV. — Durée de remboursement :

2 à 7 ans, pouvant être exceptionnellement portée à 15 ans, par versements trimestriels, avec possibilité d'une franchise d'amortissement pouvant aller jusqu'à 18 mois au maximum.

Intérêt : 6 % l'an, plus commission fixe de 1,20 % perçue lors de la réalisation du prêt.

D. — PRETS AUX ARTISANS. — Consentis par les Banques Populaires.

I. — Bénéficiaires :

Artisans inscrits au Répertoire des Métiers dans le cadre des dispositions prévues par le décret 62-235 du 1^{er} mars 1962.

II. — Objet :

Financement de tout investissement professionnel à caractère immobilier ou mobilier, tendant à accroître ou à améliorer les conditions d'exercice de la profession artisanale.

III. — Montant du prêt :

Maximum : 30.000 F.

IV. — Durée de remboursement :

De 8 à 10 ans, et exceptionnellement 15 ans, par versements trimestriels, avec franchise possible d'amortissement de durée variable.

V. — Taux d'intérêt :

6 % plus taxe de prestations de service et assurance-groupe, au taux de 0,50 % l'an.

VI. — Crédits d'installation aux jeunes artisans :

(Intéressent plus particulièrement les pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre).

Des conditions spéciales sont accordées aux jeunes artisans qui désirent s'installer ou sont installés depuis peu, à condition qu'ils soient âgés de plus de 21 ans et de moins de 35 ans, qu'ils soient titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle ou aient subi, avec succès, l'examen de fin d'apprentissage artisanal ; qu'ils aient, d'une façon générale, au moins 5 ans de pratique dans leur métier et qu'ils aient réalisé une épargne préalable spéciale de deux années minimum, déposée dans les Caisses de la Banque Populaire.

Le taux du crédit est alors réduit à 5,50 % l'an.

D'autre part, il est précisé que les prêts pour installation professionnelle aux *ressortissants rééduqués*, sous le contrôle de l'Office National, peuvent donner lieu à l'attribution de facilités particulières.

Pour tous renseignements utiles, s'adresser au Service Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 1, rue d'Anjou, à VERSAILLES.

ECHANGE DE LOGEMENTS

N° 128 — *Echangerait* : 2 pièces principales, 1 petite chambre avec lavabo pouvant être transformée en salle de bains, cuisine, entrée, débarras, W.C., 1 cave, eau, gaz, électricité, loyer modéré, chauffage central, *Contre* : appartement ou pavillon 4 ou 5 pièces, cabinet de toilette, cuisine, W.C. à Saint-Cloud ou banlieue Saint-Lazare. S'adresser à la mairie (1^{er} bureau).

N° 129 — *Echangerait* : 2 pièces cuisine, salle de bains, tout confort (surface corrigée), à NICE centre gare, *Contre* : équivalent ou sans confort si bel immeuble. S'adresser : Mme MIGLIORINI, 1, quai Carnot à Saint-Cloud.

- N° 130 — *Echangerait*: 2 pièces cuisine, entrée, couloir, débarras, W.C., cabinet de toilette, dans l'immeuble ancien,
Contre: 3 pièces minimum tout confort, à Saint-Cloud.
 S'adresser: M. et Mme BEILVERT, 27, rue Lucien-Jeannin.
- N° 131 — *Echangerait*: 3 pièces, 70 m², confort, petit jardin, garage, loyer annuel 1.600,00,
Contre: appartement ou pavillon 5 pièces minimum, à Saint-Cloud, loyer annuel 6.000,00.
 Téléphoner MOL. 42-78.
- N° 132 — *Echangerait*: Appartement 56 m², 3 pièces cuisine, cabinet de toilette, 3^e étage, ascenseur, à ARGENTEUIL (face gare). Loyer annuel 1.000,00,
Contre: appartement ou pavillon en location, 5 pièces, cuisine, à Saint-Cloud ou MEUDON.
 S'adresser: M. ROUZET, 15, bd Karl-Marx à ARGENTEUIL.
 Téléphoner 961-22-71.
- N° 133 — *Echangerait*: 3 pièces cuisine, entrée, salle d'eau, W.C., vide-ordures, 7^e étage, ascenseur, tout confort, soleil, belle vue,
Contre: appartement ou pavillon, plus grand préférence, même confort, à Saint-Cloud, ou proximité.
 S'adresser: Mme ANXOLABEHERE, 44, rue Jean-Mermoz à VILLEJUIF.
 Téléphoner RAMEAU 05-13 - MARCADET 94-51.
- *Echangerait*: 1 pièce, cuisine, cabinet de débarras, eau, gaz, électricité, W.C.,
Contre: 2 pièces, cuisine, cave, eau, gaz, électricité, W.C.
 S'adresser: M. SCHELL Guy, 87, route de la Reine, à BOULOGNE-sur-Seine.

LES PAPILLONS BLANCS DE SAINT-CLOUD

L'Association est heureuse de faire savoir que, grâce à la Municipalité de Saint-Cloud qui a bien voulu mettre provisoirement un local à sa disposition, 9, rue Gounod, elle a pu adjoindre à l'Institut Médico-Pédagogique fréquenté par les enfants déficients de 6 à 14 ans, un COURS DES PETITS, réservé aux petits handicapés mentaux de 3 à 6 ans.

L'Association souligne le geste de solidarité de Lions Club ainsi que celui de l'Association des Prisonniers de Guerre, qui a permis d'équiper partiellement ce petit jardin d'enfants en jeux éducatifs et en mobilier adapté aux besoins; de même, celui de plusieurs garagistes de la région qui se sont réunis pour participer généreusement à l'acquisition d'un petit car pour le ramassage des enfants éloignés.

Pour toutes ces manifestations d'entraide, l'Association exprime sa vive gratitude.

Elle rappelle que, *tous les mercredis, de 9 heures à midi*, une Permanence est tenue au Pavillon de l'Autoroute (grille du Parc, entre le 3 et le 3 bis de la rue d'Orléans - tél. MOLitor 47-18) par des mamans d'enfants inadaptés et une Assistante sociale.

Les activités des Associations

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Journées du Sang

Nous rappelons qu'une permanence des Journées du Sang est ouverte, *le premier mercredi de chaque mois, de 17 à 19 h. 30*, au CENTRE CULTUREL, rue des Ecoles.

Organisées par le Centre de Transfusion Sanguine de Versailles, assisté du Comité de la Croix-Rouge de Saint-Cloud, ces journées connaissent un vif succès.

En février, la Permanence a accueilli 41 donneurs; 35 en mars.

ENTRAIDE DE LA LEGION D'HONNEUR

L'Assemblée générale (Comité de Boulogne, Saint-Cloud, Sèvres et Meudon) de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur — dont le siège est 64, rue de Lille à Paris (7^e) — s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Boulogne-sur-Seine le dimanche 5 janvier 1964. Il y a été décidé, en particulier, que l'Assemblée générale annuelle de 1965 aurait lieu à Saint-Cloud, au Centre Culturel et Artistique, le premier ou le second dimanche de janvier.

Qu'est-ce donc que ce groupement à forme sociale ?

D'une façon générale, la dite Société se doit d'intervenir pour servir les intérêts moraux de ses membres dans les circonstances particulières où son appui est jugé nécessaire, notamment lorsque le prestige de l'ordre est en jeu.

L'Entraide — qui s'interdit toute action politique ou religieuse — ne consiste pas uniquement dans l'attribution de secours en espèces, prêts d'honneur ou allocations d'urgence, de bourses d'études ou l'offre d'un emploi, mais aussi dans un appui moral dont l'efficacité n'est pas moindre. Il appartient aux bureaux des Comités régionaux (celui de notre circonscription, en ce qui concerne Saint-Cloud, a pour responsables MM. René MAILLET, Robert HARDOUIN, Marc CIRASSE, André FABRY et Jean BOUVY) d'aider ceux des sociétaires qui ne sont pas en mesure de résoudre seuls les difficultés de la vie quotidienne. Car on sait que le Ruban Rouge est souvent très loin d'accompagner la fortune..., surtout pour les veuves ou orphelins de Légionnaires! Il faut donc les aider, notamment en les secondant ou en les suppléant dans les démarches fatigantes, compliquées, toujours nombreuses qu'ils sont susceptibles de devoir accomplir auprès des organismes publics.

Pour s'inscrire à cette noble Société, il suffit de remplir (et d'envoyer...) au Comité, à la Section ou au Siège social, un *bulletin d'adhésion* (du modèle employé) et de payer le montant de la cotisation annuelle de participant *actif*: 5 F ou de *membre à vie*: 100 F.

Ainsi, chaque nouveau camarade pourra contribuer à soulager des situations précaires et, s'il se trouve malheureusement en pareil cas, être lui-même secouru par la Société suivant la devise: « Chacun pour tous, tous pour chacun!... »

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

La Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud a tenu, le dimanche 1^{er} mars, son Assemblée Générale annuelle, sous la présidence de M. Etienne COLLAIN, Président.

De nombreux membres étaient présents ou représentés.

Le rapport du Conseil de Surveillance, présenté par M. René MAILLET, Président de ce Conseil, sur la situation de la Caisse au 31 décembre 1963, a été adopté à l'unanimité.

L'Assemblée a ensuite nommé des Administrateurs et des Surveillants en remplacement de certains membres dont le mandat était périmé.

Notons que la Caisse de Crédit Mutuel a fait, au cours de l'exercice 1963, 36 prêts, pour un montant total de 266.100 F, ce qui porte le total des prêts actuellement en cours à la somme de 414.600 F.

Les prêteurs sont au nombre de 113 et représentent une somme totale de 584.300 F.

Cette Assemblée Générale ordinaire fut immédiatement suivie d'une Assemblée Extraordinaire qui apporta aux statuts un certain nombre de modifications. La plus importante a transformé la Caisse en SOCIÉTÉ CIVILE COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE ET RESPONSABILITÉ ILLIMITÉE, suivant les dispositions de l'article 5 de l'Ordonnance n° 58 966 du 16 octobre 1958 et des règlements subséquents.

Cette transformation de la Société n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. La Caisse continue d'exister entre les mêmes personnes, sans discontinuité. Elle s'efforcera, comme elle le fait depuis 37 ans (1926) de rendre service à ses membres en leur procurant le crédit dont ils peuvent avoir besoin, et ceci grâce à l'esprit mutualiste des prêteurs qui veulent bien lui confier leurs disponibilités.

Tous renseignements peuvent être demandés à la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud, 28, rue Royale. Permanences, les mardis, jeudis, vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30, et les dimanches, de 10 h. 30 à 11 h. 30.

CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD

L'Assemblée Générale de cette société, réunie le 26 janvier 1964, a décidé le changement d'adresse du siège social, désormais fixé: 69, quai Carnot, à Saint-Cloud.

Après remplacement par voie d'élection du tiers sortant des membres du Comité, celui-ci a désigné son nouveau bureau. Ont été nommés: Président, M. LACLOCHE; Vice-Président: M. TAYLOR; Secrétaire-général: M. PRODHOMME; Trésorier: M. TURPIN.

TENNIS CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Tennis Club de Saint-Cloud informe ses membres que la réouverture des courts est prévue aux environs du 6 avril; la date définitive dépendra évidemment de la clémence du temps.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 FEVRIER 1964

L'an mil neuf cent soixante quatre, le jeudi 6 février, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents: MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, de PLINVAL, LARIQUE, RAVASSE, E. COLLAIN, PETIT, BOURGUES, GIRAUD, MAILLET, Mme CHOISET, MM. PLEAU, LEMONNIER, A. COLIN, Mme DESAUBLIAUX, Mme LORRAIN, M. HARDOUIN.

Absents excusés: MM. ROLLIN, MARIN, GUILLAUME, SCHMITT, DELAHAYE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés:

- M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT;
- M. MARIN a donné pouvoir à M. CHAVETON;
- M. GUILLAUME a donné pouvoir à M. A. COLIN;
- M. SCHMITT a donné pouvoir à M. GIRAUD;
- M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL.

**

M. Pierre MAILLET est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 1963 est adopté à l'unanimité; toutefois, M. LEMONNIER indique qu'il a fait des réserves concernant le paiement des consommations à l'E.D.F. eu égard au sous-voltage constaté et non aux déphasages, comme porté par erreur.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1° — Fixe les nouveaux effectifs par échelles d'emplois du personnel communal et détermine le nombre de postes à pourvoir en classe exceptionnelle;

2° — Adopte les dispositions de l'arrêté du 30 juillet 1963, modifiant l'arrêté ministériel du 5 novembre 1959, relatif à la durée de carrière des agents communaux;

3° — Fixe les conditions d'avancement de grade de certains agents communaux;

4° — Adopte, avec effet du 1^{er} janvier 1962, les propositions de reclassement des agents en fonction dont la situation se trouve modifiée par l'application des arrêtés des 19 avril, 20 mai et 30 juillet 1963;

— Autorise la promotion hors contingent d'un agent rapatrié d'Algérie, intégré dans les cadres administratifs;

5° — Accorde une gratification de 250 F aux agents décorés de la Médaille d'Honneur du Travail (argent) et de 350 F pour ceux décorés de la Médaille d'Honneur (vermeil);

6° — Adopte les dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 décembre 1963, relevant le taux des indemnités horaires allouées au personnel des centres de secours et de protection contre l'incendie;

7° — Ouvre divers crédits complémentaires au titre de l'exercice 1963 et sur proposition de M. HARDOUIN, un fait nouveau étant apparu entre les conclusions de la Commission des Finances et la réunion du Conseil Municipal que signale Monsieur le Maire;

— Renvoie pour supplément d'informations en Commission des Finances, la demande d'ouverture de crédit pour application des dispositions du décret du 19 avril 1963 aux infirmières diplômées avec effet du 1^{er} janvier 1961;

8° — Ouvre un complément de crédit pour solde de la participation communale dans les dépenses d'aide sociale de 1962;

9° — Accorde des subventions:

- aux sociétés sportives,
- aux mouvements de jeunesse,
- aux œuvres charitables,
- aux associations d'anciens combattants et à diverses sociétés au titre de l'exercice 1964;

10° — Adopte le budget primitif pour l'exercice 1963, tel qu'il lui est présenté, s'équilibrant en recettes et en dépenses: 5.937.769,10 F.

Toutefois, MM. GIRAUD et SCHMITT s'abstiennent sur le chapitre XXI, articles 4 et 10 (Aide à l'Enseignement privé);

M. MONSEL, tout en déplorant que la loi oblige les Conseils Municipaux à prendre parti, votera ces articles, estimant que les écoles publiques ne sont pas lésées et remercie ses collègues de lui avoir toujours accordé les crédits qu'il avait demandés;

11° — Institue la taxe communale sur la publicité en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 et fixe le taux doublé selon les dispositions de l'article 207 du Code communal;

12° — Fixe le tarif de creusement des fosses au cimetière communal,

— et renvoie en Commission des Finances la proposition d'instituer la taxe de superposition de corps;

13° — Par 25 voix et 1 abstention, celle de M. LEMONNIER, accepte de participer à la rénovation cadastrale selon les dispositions du décret n° 55.471 du 30 avril 1955;

14° — Accepte en règlement les indemnités proposées pour frais de sinistres (accidents automobiles);

15° — Autorise le Maire à signer des avenants au contrat passé avec la S.G.H.R. pour la gestion des cantines scolaires;

16° — Autorise le Maire à signer un avenant en complément de marché pour construction de la nouvelle école maternelle du Val d'Or;

17° — Accorde la garantie révisée de la ville pour un emprunt de 715.300 F contracté par les établissements hospitaliers;

18° — Autorise le Maire à signer un avenant aux contrats d'assurance des Sapeurs-Pompiers;

19° — Accepte de participer, selon les dispositions du décret n° 62-1409 du 27 novembre 1963, dans la construction d'un bâtiment semi-définitif au Lycée de Garçons, étant entendu que l'implantation respectera le plateau d'évolution;

— Demande la création d'un syndicat intercommunal en vue d'un partage proportionnel de la part communale entre les principales localités dont les enfants fréquentent le lycée de garçons de Saint-Cloud;

20° — Admet en non-valeur des cotes irrécouvrables;

21° — Adopte le projet de modernisation de l'éclairage public du boulevard de la République et de l'avenue du Général-Leclerc, R.N. 185, et sollicite un complément de subvention;

22° — Adopte le projet d'aménagement d'un parking à la gare du Val d'Or et sollicite l'attribution des subventions prévues à cet effet par le District de Paris;

23° — Autorise les études en vue de l'agrandissement de la Mairie et décide la démolition de l'ancien presbytère pour pouvoir réaliser cette extension;

24° — Autorise le Maire à signer un acte de cession gratuite en faveur de la Ville, d'une parcelle de terrain rue de l'Aqueduc pour reprise d'alignement;

25° — Autorise le Maire à signer un acte de cession gratuite en faveur de la Ville, d'une parcelle de terrain rue de Buzenval pour reprise d'alignement;

26° — Donne son accord de principe pour l'ouverture d'une voie nouvelle en prolongement de l'avenue Caroline;

27° — Donne son agrément à la désignation d'un architecte pour l'établissement du groupe scolaire de la Porte-Jaune;

28° — Désigne M. Robert HARDOUIN comme délégué à la Commission Administrative chargée de la révision des listes électorales;

29° — Donne un avis favorable à diverses demandes de sursis d'incorporation, classe 1966;


30° — Vote un complément de crédit nécessaire à l'équipement d'un car Citroën, dont l'acquisition a précédemment été décidée;

31° — Vote le principe d'un emprunt de 500.000 F pour travaux d'assainissement.

M. PLEAU donne lecture d'une lettre du Président de la Pétanque Clodoaldienne qui s'inquiète de la suppression partielle du terrain mis à la disposition de cette association par suite de la construction du centre social. Monsieur le Maire lui donne tous apaisements à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h. 10, le 7 février 1964.


Le Secrétaire de Séance:
Pierre MAILLET.

 **POUR VOS YEUX**
J. TINLOT
 OPTICIEN DIPLOME
 9 rue Dailly - St-Cloud - Tél. VAL. 58.32

GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD
PANHARD
 Concessionnaire : C. GORJU
 1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

TEINTURERIE AUTOMATIQUE
LE GOFF
 MAISON FONDÉE EN 1885
 11, Avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - MOL. 65-98
 TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ - Nettoyage à sec en 90 minutes

 ...et pour vos plats préparés...
Charcuterie G. MALLET
 81 bis, Av. du Maréchal-Foch, St-CLOUD
 Livraison à domicile - MOL. 49-47

"MOQUETTES et CARPETTES de FRANCE"
 11, Place Malesherbes (face Métro) - MAC. 21-67
 La 1^{re} Organisation française pour la production, la vente directe et l'installation des moquettes et tapis, présente :
MOQUETTES : 1000 qualités, coloris (unies ou à motifs)
TAPIS : 1000 versions (styles, modernes, hauts-pois)
ORIENT : 1000 tapis d'origine (de la Perse à la Chine)
 Surprenants prix Négocier-direct et remise aux concitoyens de MM. DERMAGNE, Directeurs généraux, clodoaldiens, de 5%. Mesures et devis gratuits. Paiement échelonné quasi "insensible" sur 1 an 1/2. Ouvert tous les jours de 10 heures à 19 heures. Une visite représentera déjà un très grand plaisir pour vous...
 Soyez les bienvenus à tous moments aux "MCF"


CHENAILLE, rue Dantan, St-Cloud
RAYONS - X

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SURESNES - CITÉS 16, Av. Jean-Jaurès **BOULOGNE** 40, Bd Jean-Jaurès
LON. 50-77 **MOL. 32-27**
 Ouvert du Mardi au Samedi inclus Ouvert du Lundi au Vendredi inclus
 TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
 Comptes de Chèques sans aucun frais
 Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt
 Bons de Caisse, etc... Location de coffres-forts
 1964 : ANNÉE DU CENTENAIRE

AGENCE SIVRAIS
 M. CHOTARD, Successeur
 PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS
 36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86

 — CHAUFFAGE — VENTILATION — SÉCHAGE —
 — CONDITIONNEMENT D'AIR — DÉPOUSSIÉRAGE —
 — TRANSPORT PNEUMATIQUE — TIRAGE MÉCANIQUE —
 LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
 26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)
 Tél. : VAL d'or 36-00

A. CANTIN
 PAYSAGISTE
 13, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD Téléph. : MOL. 49-25

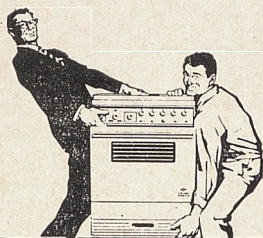
ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS
Richard TORRÈS, & C^{ie}
 73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 98 44

DPR DÉCORATION - PEINTURE
 REVÊTEMENTS - S. A. R. L.
 56, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - VAL. 31-12
 PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS
 RIDEAUX - VOILAGES
 TRAVAUX INSTALLATIONS

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT
 AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE
 78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

la cuisinière automatique
ARTHUR MARTIN

UN PLACEMENT CERTAIN



Automatiquement, le THERMO-COUPLE, le MINUTEUR, le THERMOSTAT, le BRULEUR-VEILLEUSE se chargent de tous les contrôles pour mieux vous laisser le plaisir de cuisiner.

PRIX - T.T.C. - SANS SURPRISE
à partir de **596 F.**

VEZ LA VOIR CHEZ

Ets MELLINET

12, rue Royale
SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 20.55

PEINTURE - DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod
SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise) MOLitor 98-11

Laboratoires Franay
Trages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)
Tél. : MOL. 69-20

CITROËN

GARAGE MAGENTA
1, bd de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79.95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C^{ie}
3, boul. de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE
14, Rue de l'Eglise
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES
ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

**AMERICAN
DIAPER-SERVICE**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92

INSTALLATION D'APPARTEMENTS
Voilage - Double-rideaux et tentures murales

LUCIEN GOSSELIN
TAPISSIER

11, rue de la Libération - SAINT-CLOUD - VAL. 41-30

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD BERNARD & Cie

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD
MOL. 69-93

Société de Diffusion de Composants Electroniques
S D C E

Agent général NOBELECTRA
6, avenue Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - MOL. 44.46

ENTREPRISE DE PEINTURE
— DECORATION — VITRERIE —

ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56
REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

Pour vos Lunettes
Loupes - Instruments - Microscopes

J. PARMENT ET C^{ie} OPTICIENS

6, Rue de Verdun — SURESNES
Tél. : LON. 78-17

TOUT POUR LA FUTURE MAMAN
LE NOUVEAU-NE ET L'ENFANT JUSQU'A 6 ANS
Meubles et voitures d'enfants

BAMBINATAL

Cité Tuilerie - SURESNES - 24, rue de la Poterie
(Carrefour Edouard-Vaillant - De-Lattre-de-Tassigny)

Bendix

Machines à laver - Réfrigérateurs
Meubles de cuisine
Armoires de toilette : « Brot » - « Allibert »

A. ROGER, 20, rue d'Orléans - VAL. 05.80
PORCELAINE DE PARIS

AGENCE PEUGEOT

ST-CLOUD - GARCHES - VAUCRESSON
MARNES-LA-COQUETTE

“ Saint-Cloud Automobiles ”

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches
SAINT-CLOUD MOL.: 65-85



Porto ANTONAT

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie
Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

MOTEURS ELECTRIQUES

R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD ◆

MOL. 49-68

DELARFEUX & Cie

ENTREPRISE DE PEINTURE

MOL. 44-48

38, rue Gounod

SAINT-CLOUD

ROYALE PHOTO

PHOTO - CINÉ - IDENTITÉ

J. COOLS - 70, rue Royale - ST-CLOUD

MOL. 51-49

(Face à l'Hôpital)



DEMIZIEUX S.A.

74-76, route de la Reine
BOULOGNE-SUR-SEINE - 605-55-94

Location sans chauffeur

MAÇONNERIE - BETON ARME
TRAVAUX INDUSTRIELS

Cartigny-Lebecq

48, rue Gounod - SAINT-CLOUD - Tél. 605-42-46

PIANOS R. Dieffen

Vente - Achat - Accord - Réparations - Location

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - MOL. 94-31

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-docteur dentiste
de la Faculté de médecine de Tiflis
Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps
par l'Ecole du docteur Pentoureau
et l'Académie de soins esthétiques de Paris
102, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 44-28
SUR RENDEZ-VOUS

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES

LES

PULVÉRISATEURS

ET AGRICOLES

POMPES GUINARD

MATÉRIEL INCENDIE

INDUSTRIELLES

POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2.-O.) TÉL.: MOLITOR 48-00